

Des consultations près de chez vous

La PMI propose des consultations sur l'ensemble du département, dans les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du Conseil départemental. Où que vous résidiez, il y a des consultations près de chez vous.

UTAS D'AUBUSSON

1 allée Jean-Marie Couturier
23200 Aubusson
Tél. 05 55 67 72 00

UTAS D'AUZANCES

Route de Montluçon - 23700 Auzances
Tél. 05 55 83 70 00

UTAS DE BOURGANEUF

Avenue de la Gare - 23400 Bourganeuf
Tél. 05 87 80 90 00

UTAS DE BOUSSAC

3 quartier Pasteur - 23600 Boussac
Tél. 05 55 82 07 00

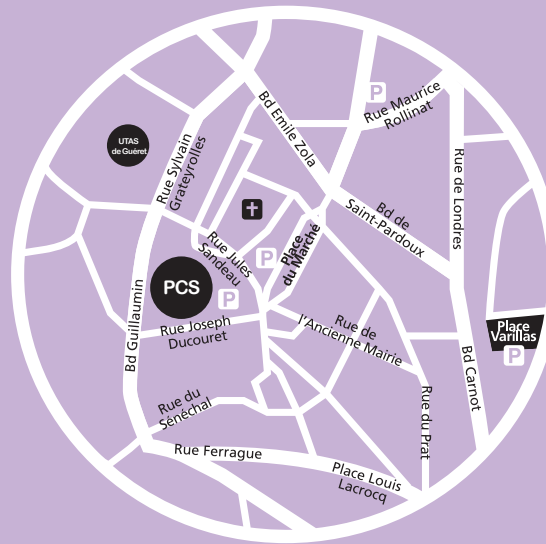
UTAS DE GUÉRET

12 rue Sylvain Grateyrolles
23000 Guéret
Tél. 05 44 30 25 40

UTAS - PMI DE LA SOUTERRAINE

48 rue de Lavaud
23300 La Souterraine
Tél. 05 55 63 93 00

Où nous trouver ?



PMI

Protection Maternelle et Infantile

PRESTATIONS
GRATUITES



Service communication CD23 - IPNS - 2019

la CREUSE
e Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
PÔLE COHÉSION SOCIALE

Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Service PMI / Petite Enfance Jeunesse et actions de Santé
13 rue Joseph Ducouret - 23000 Guéret
Tél. 05 44 30 26 44
Courriel : pmi@creuse.fr - www.creuse.fr

Des équipes de professionnels
pour l'accueil, l'information
et les consultations.

De 0 à 6 ans, le Conseil départemental vous accompagne



Le carnet de santé, qui est offert par le Conseil départemental à chaque petit Creusois à sa naissance, le suivra toute sa vie. Munissez-vous de ce document pour chaque consultation chez votre médecin avec votre enfant. Toutes les données concernant l'évolution de son poids et de sa taille, ses vaccinations, ses traitements éventuels, bref tout ce qui fait le suivi de la santé de votre enfant y sera enregistré, permettant un suivi adapté. L'accompagnement des parents par le Conseil départemental ne s'arrête cependant pas à ce carnet de santé : le service Protection Maternelle et Infantile (PMI) est là pour garantir un suivi de la santé de la mère et de l'enfant, avant et après la naissance.

Pendant la maternité

La PMI travaille en liaison avec la maternité pour préparer votre accompagnement après la naissance.

Période post-natale

Vous désirez des conseils de puériculture et un suivi médical pour votre enfant ? Des consultations de prévention sont faites par le médecin de PMI, qui examine les enfants et les vaccine, en liaison avec le médecin traitant. De même, vous pouvez recevoir à domicile, dès votre retour de maternité, la visite d'une infirmière ou puéricultrice. Un suivi pourra être envisagé pendant les premières années.

Fin du congé maternité

Vous allez reprendre votre travail et avez besoin d'un mode de garde ? La PMI est chargée de l'agrément et du suivi des assistant(e)s maternel(le)s, ainsi que de l'agrément et de la surveillance des autres modes de garde. Une aide peut donc vous être apportée par l'infirmière ou la puéricultrice, dans le choix du mode de garde.

Votre enfant va à l'école maternelle

Le bilan de santé de votre enfant est effectué à l'école maternelle en moyenne section par la PMI : dépistages visuel, auditif, du langage ; bilan psychomoteur (en liaison avec l'enseignant).

Votre enfant fréquente un accueil de loisirs

Le médecin de PMI donne un avis sur le fonctionnement des accueils de loisirs et connaît l'équipe d'encadrement de la structure d'accueil.

Toutes
les prestations
de la PMI
sont
GRATUITES

Des professionnels à votre service

Différents professionnels interviennent au titre de la Protection Maternelle et Infantile, selon les besoins. Des consultations médicales aux actions d'accompagnement, ces professionnels sont à votre service. Vous pouvez les rencontrer dans les différents sites du Conseil départemental (UTAS) sur le territoire départemental :

Médecins

Ils reçoivent en consultation des enfants de moins de 6 ans, effectuent les vaccinations. Afin de faciliter l'intégration des enfants porteurs de maladies ou handicaps dans les structures d'accueil de jeunes enfants, le médecin aide à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Infirmières ou puéricultrices

Elles participent aux consultations médicales (prise de poids, taille, conseils de prévention, etc). Elles réalisent les bilans de santé en école maternelle, effectuent des visites à domicile et assurent des permanences dans les UTAS. Elles réalisent également les visites pour l'agrément des assistants maternels et familiaux.

Psychologue

Travaille en liaison avec les maternités (Guéret, Limoges, Clermont-Ferrand, Montluçon) et les professionnels des UTAS. Participe à l'équipe médico-psycho-sociale de l'Hôpital de Guéret (service gynéco-obstétrique, pédiatrie). Rencontre les femmes venant d'accoucher à la maternité de Guéret.

Educatrices jeune enfant

Avant certaines consultations médicales, réponses aux questions des parents. Participent aux actions collectives (groupes parents-enfants) et assurent le soutien éducatif auprès de certaines familles.